

**NOUS, LES
TECHNICIENS DU BÂTIMENT**

Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de

Aide en sanitaire

avec attestation fédérale
de formation professionnelle (AFP)

du 20 juillet 2022 / état au 1er novembre 2024

Numéro de la profession **47608**



Table des matières

Table des matières.....	2
Liste des abréviations	3
1. Introduction.....	4
2. Bases de la pédagogie professionnelle.....	5
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	5
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle	6
2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)	7
2.4 Collaboration entre les lieux de formation.....	8
2.5 Bilan	9
3. Profil de qualification.....	9
3.1 Profil de la profession	9
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	11
3.3 Niveau d'exigences de la profession	11
4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation	12
Domaine de compétences opérationnelles 1 : Planification des travaux.....	12
Domaine de compétences opérationnelles 2 : Installation de conduites d'alimentation en eau potable	19
Domaine de compétences opérationnelles 3 : Installation de conduites d'évacuation.....	26
Domaine de compétences opérationnelles 4 : Installation de systèmes en applique.....	32
Domaine de compétences opérationnelles 5 : Montage d'installations et d'appareils sanitaires	34
Élaboration	36
Modification du plan de formation	37
Annexe 1 : Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale	38
Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	39
Annexe 3 : Coopération entre les lieux de formation – déroulement chronologique de la formation sur les trois lieux de formation	45

Liste des abréviations

OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFSP	Office fédéral de la santé publique
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle de base
AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
OrTra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
CSFP	Conférence suisse des offices de formation professionnelle
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
CI	Cours interentreprises

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité¹ de la formation professionnelle initiale des aides en sanitaire sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

¹ Voir art. 2, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 23 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale des aides en sanitaire AFP.

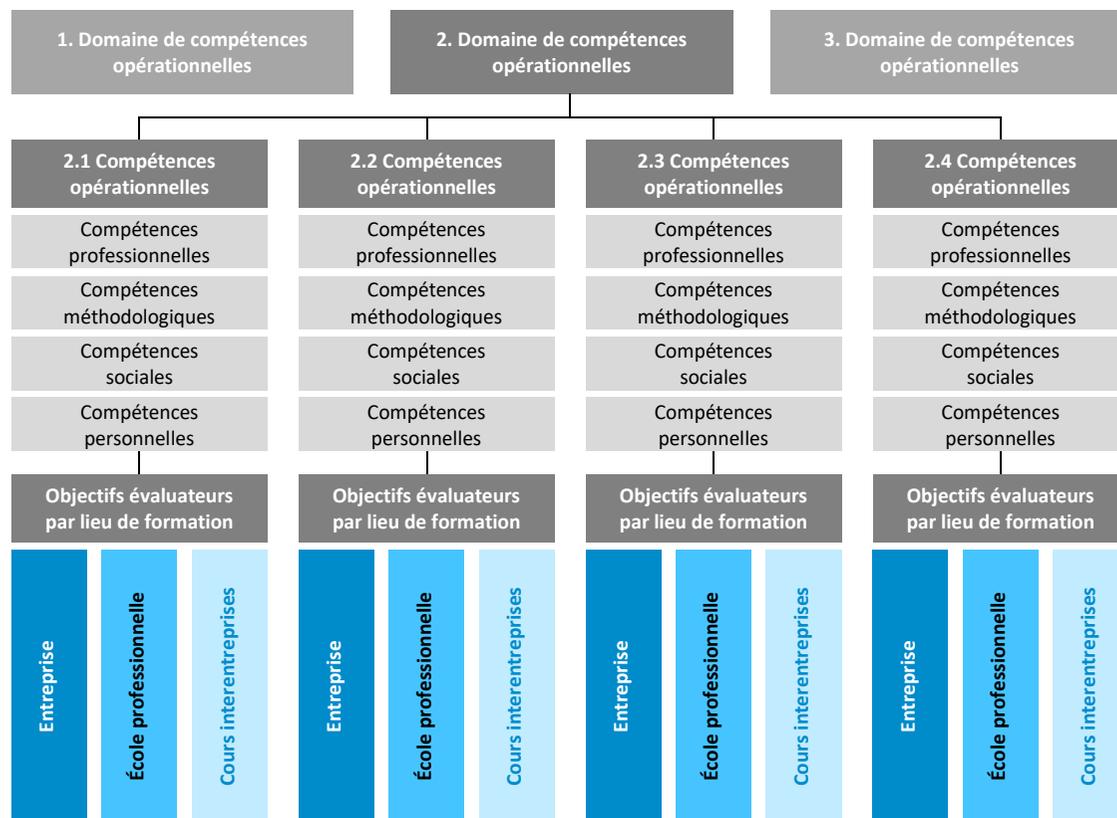
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale des aides en sanitaire. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation :



La profession d'aide en sanitaire AFP comprend cinq **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple : Domaine de compétences opérationnelles 1 : Planification des travaux

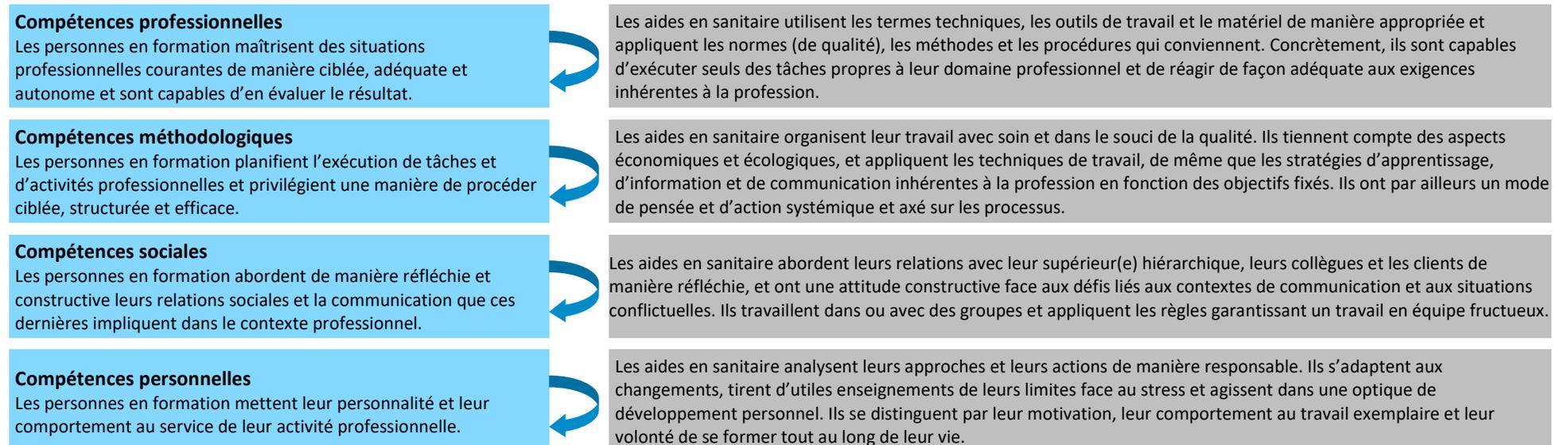
Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine de compétences opérationnelles 1 : Planification des travaux comprend par exemple cinq compétences opérationnelles (voir tableau, chap. 3.2, page 11). Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions : les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les aides en sanitaire AFP aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle



2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité : C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit :

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les aides en sanitaire restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. <i>Exemple : Vous nommez les acteurs intervenant sur un chantier et leurs fonctions.</i>
C2	Comprendre	Les aides en sanitaire expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. <i>Exemple : Vous décrivez les mesures de protection des personnes et des objets en relation avec les installations électriques.</i>
C3	Appliquer	Les aides en sanitaire mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations différentes. <i>Exemple : Vous mesurez avec exactitude des longueurs de tuyaux et des distances pour des installations simples.</i>
C4	Analyser	Les aides en sanitaire analysent une situation complexe : ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. <i>Exemple : Vous appliquez les indications du plan d'atelier pour la préfabrication de systèmes en applique simples.</i>
C5	Synthétiser	Pas pertinent au niveau des aides en sanitaire AFP.
C6	Évaluer	Pas pertinent au niveau des aides en sanitaire AFP.

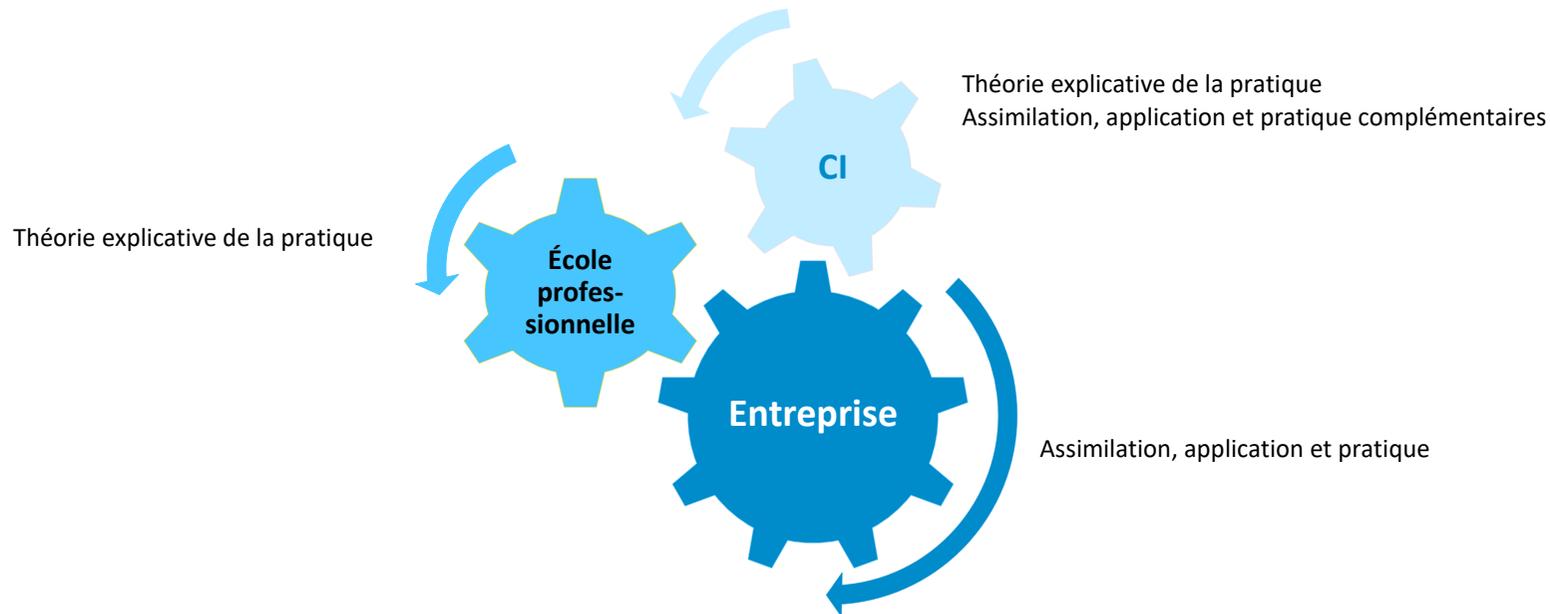
2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont une exigence importante de réussite pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit :

- **Entreprise formatrice** : dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **École professionnelle** : elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et du sport.
- **Cours interentreprises** : ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit :



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

2.5 Bilan

Au cours du deuxième semestre, un bilan est dressé pour toutes les personnes en formation en collaboration avec les trois lieux de formation et sur la base du rapport de formation. Si la réussite de la formation est compromise, un entretien a lieu dans le but de définir des mesures et des objectifs (voir annexe 1, Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications que les aides en sanitaire doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et à l'élaboration du supplément au diplôme.

3.1 Profil de la profession

Domaine d'activité

Les aides en sanitaire AFP effectuent de façon autonome des tâches ou des activités de routine simples lors du montage de conduits d'eau potable et d'évacuation et de l'installation de systèmes en applique et d'équipements sanitaires simples. De plus, ils assistent l'équipe pour les ordres de montage exigeants. Ils travaillent en principe en concertation avec le / la supérieur(e) et sont responsables de l'exécution consciencieuse et dans les délais de leurs mandats. Les aides en sanitaire AFP se distinguent par leur habileté manuelle, leur travail rapide et leur résistance physique.

Les aides en sanitaire AFP travaillent dans des entreprises de toutes tailles. Ils évoluent sur des chantiers ou travaillent dans leur propre atelier. Ils travaillent à l'extérieur ou à l'abri en fonction des mandats. Leurs interlocuteurs/interlocutrices sont en premier lieu les supérieur(e)s et les collaboratrices et collaborateurs. Ils interagissent aussi avec des clientes et clients, des cheffes et chefs de chantier et de projet, des fournisseurs et des spécialistes d'autres corps de métier.

Principales compétences opérationnelles

Les aides en sanitaire AFP aménagent leur poste de travail en autonomie. Ils revêtent leur équipement de protection individuelle, correctement, en fonction de la situation. Ils installent des conduites d'eau potable ou des conduites d'évacuation en concertation ou les fabriquent conformément au plan d'atelier. Les aides en sanitaire AFP fabriquent des systèmes en applique simples et les montent en équipe. De plus, ils montent des appareils, des robinets de soutirage et des accessoires simples en concertation.

Une fois qu'ils ont achevé leurs mandats, ils trient et éliminent les déchets, entretiennent si besoin leurs outils et machines et saisissent leur temps de travail.

Exercice de la profession

Les aides en sanitaire AFP assument leurs mandats en faisant preuve de fiabilité et l'abordent de façon réfléchie. Ils contribuent ainsi à garantir la qualité requise ainsi qu'un déroulement de projet efficace. Ils prennent en compte les exigences les plus diverses, p. ex. en matière de sécurité au travail et d'hygiène. Ils respectent toujours les ordres de travail prescrits. Ils utilisent des outils numériques systématiquement et avec compétence.

Durant le gros œuvre, les aides en sanitaire AFP installent des conduites pour l'eau potable et les eaux usées. Les conduites d'eau potable vont de l'entrée dans le bâtiment aux points de soutirage et les conduites d'évacuation du raccord d'équipement aux raccords des collecteurs. Ils préfabriquent les conduites en atelier ou sur le chantier. Selon le domaine d'utilisation des conduites, ils travaillent avec différents matériaux. Ils utilisent à cet égard le matériel de façon économique et en veillant à respecter les ressources. Dans ce contexte, ils font preuve d'habileté manuelle et utilisent avec dextérité les machines et outils de l'entreprise.

Des systèmes en applique sont requis pour prendre en compte la protection contre le bruit. Ils réalisent des systèmes en applique simples en autonomie et les installent après concertation. Ils montent des équipements sanitaires (lavabos, douches, WC, etc.) avec le plus grand soin et dans un souci d'esthétique.

Les travaux confiés aux aides en sanitaire AFP font partie de l'ensemble que constitue la construction d'un ouvrage. Pour que celle-ci se déroule correctement, ils respectent les consignes de leur supérieur(e) et demandent des précisions au besoin. En cas d'imprévu, ils informent les spécialistes responsables sans délai. Le travail sur un chantier exige donc une bonne capacité à communiquer et à travailler en équipe avec plaisir.

Lorsque des aides en sanitaire AFP sont en contact avec des clientes et clients ou d'autres personnes externes, ils font preuve d'amabilité, répondent clairement à leurs questions et peuvent expliquer leur tâche correctement.

Importance de la profession pour la société, l'économie, l'environnement et la culture

En tant que membres d'une équipe, les aides en sanitaire AFP garantissent que les bâtiments sont alimentés en eau potable de qualité irréprochable de manière fiable et respectueuse des directives en vigueur. Ils contribuent ainsi à la santé et au bien-être des usagers. Ils veillent également à ce que les besoins des usagers tels que le lavage du linge ainsi que le bon fonctionnement des appareils ménagers et des installations d'évacuation des eaux usées soient satisfaits.

Dans le cadre de leurs activités, les aides en sanitaire AFP mettent en place des solutions efficaces sur le plan énergétique et de la consommation de ressources.

3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles				
		1	2	3	4	5
1 (a)	Planification des travaux	Réceptionner et vérifier les mandats	Aménager et sécuriser le poste de travail	Rédiger des rapports	Trier et éliminer les déchets	Entretien des outils et les machines
2 (b)	Installation de conduites d'alimentation en eau potable	Établir un plan d'atelier pour des installations d'eau potable simples	Démonter des conduites d'eau potable après concertation	Préfabriquer des conduites d'eau potable selon le plan d'atelier	Monter des conduites d'eau potable après concertation	Isoler des conduites d'eau potable, des pièces spéciales et des robinetteries après concertation
3 (c)	Installation de conduites d'évacuation	Établir un plan d'atelier pour des installations d'évacuation simples	Démonter des conduites d'évacuation après concertation	Préfabriquer des conduites d'évacuation selon le plan d'atelier	Monter des conduites d'évacuation après concertation	Isoler des conduites d'évacuation après concertation
4 (d)	Installation de systèmes en applique	Préfabriquer des systèmes en applique simples	Monter des systèmes en applique simples après concertation			
5 (e)	Montage d'installations et d'appareils sanitaires	Démonter des appareils, des robinets de soutirage et des accessoires	Monter des appareils, des robinets de soutirage et des accessoires simples après concertation			

3.3 Niveau d'exigences de la profession

Le niveau d'exigences de la profession est défini de manière détaillée au chapitre 4 (domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation) à l'aide des niveaux taxonomiques (C1–C6) des objectifs évaluateurs.

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Domaine de compétences opérationnelles 1 : Planification des travaux

Compétence opérationnelle 1.1 : Réceptionner et vérifier les mandats

Les aides en sanitaire AFP réceptionnent les mandats et se concertent en équipe.

Leur supérieur(e) leur confie leurs mandats (p. ex. contremaître/contremaîtresse). Ils notent les consignes principales et demandent des précisions au besoin. Ils se concertent sur les mandats en équipe. Le cas échéant, ils expliquent leur tâche partielle aux autres spécialistes sur le chantier ou aux clients et clients. Une fois les mandats effectués, ils informent leur supérieur(e) sur les étapes de travail réalisées.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.1.1 Vous notez les instructions et questions de manière ciblée si besoin est. (C3)	1.1.1 Vous décrivez le déroulement des travaux sur le chantier. (C2) 1.1.2 Vous décrivez les différents types de plan (par exemple plan de montage, plan des incorporés, plan de coordination, plan d'évidements, schéma, plan de coupe, vue de la façade). (C2)	1.1.1 Vous planifiez vos étapes de travail à l'aide d'un plan d'atelier simple. (C3)
1.1.3 Vous expliquez clairement aux autres professionnels du chantier ou aux clients les mandats partiels. (C3)	1.1.3 Vous expliquez les mandats de votre entreprise avec les bons termes techniques. (C2) 1.1.4 Vous nommez les acteurs intervenant sur un chantier et leurs fonctions. (C1)	
1.1.5 Vous vous concertez en équipe concernant les mandats. (C3)	1.1.5 Vous vous organisez à l'aide des mandats types en équipe. (C3)	

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.1.6 Vous évaluez le temps nécessaire au montage les mandats partiels. (C3)	1.1.6 Vous déterminez le temps de montage nécessaire sur la base d'exemples simples. (C3)	
1.1.7 Vous informez votre supérieur(e) des étapes de travail effectuées. (C3)		

Compétence opérationnelle 1.2 : Aménager et sécuriser le poste de travail

Avant d'entamer des travaux de montage ou d'installation, les aides en sanitaire AFP aménagent leur poste de travail à l'atelier ou sur le chantier et le sécurisent.

En atelier, ils commencent par vérifier que leur équipement de protection individuelle (EPI ou EPIaC) est complet. Ils choisissent l'équipement approprié au travail à effectuer et le revêtent. Ils reçoivent les informations relatives aux mandats du chef / de la cheffe d'atelier ou du / de la responsable du montage ou du projet. Ils prennent les mesures de sécurité supplémentaires qu'impose la situation (port de gants, p. ex.). En cas de doute concernant le travail à effectuer ou les mesures de sécurité, ils s'adressent à leur supérieur(e). Avant d'entamer le travail, ils vérifient si le matériel et l'outillage nécessaires sont disponibles.

Sur le chantier, ils s'annoncent au chef / à la cheffe de chantier compétent(e), préparent et sécurisent leur poste de travail. Ils organisent d'abord l'infrastructure requise comme l'électricité et l'éclairage. Ils vérifient si le matériel d'installation nécessaire est disponible. Ils préparent les machines et les outils nécessaires pour exécuter leur mandat et vérifient s'ils sont complets et en état de fonctionner. Ce faisant, ils veillent à ce que leur poste de travail soit en parfait état d'ordre et de propreté.

Ensuite, ils identifient les dangers et risques que présente le poste de travail. Exemples : danger de chute ou d'incendie ? Utilisation de substances toxiques ? Le bâtiment est-il pollué ? Distance suffisante entre l'échafaudage et la paroi ? Ils signalent les dangers à la direction des travaux ou du projet. Ils entreposent correctement les substances dangereuses pour l'environnement dans des bacs de rétention ou des conteneurs fermés. Avant d'entamer le travail, ils revêtent un équipement de protection individuelle (EPI ou EPIaC) adapté à la situation (casque, lunettes de protection, casque antibruit, etc.). Enfin, ils s'assurent de savoir où se trouve le matériel de premiers secours et comment se présente l'organisation des urgences.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.2.1 Vous préparez le matériel nécessaire en fonction des mandats reçus. (C3)		
1.2.2 Vous stockez le matériel dans les règles. (C3)		
1.2.3 Vous préparez correctement les machines et les outils nécessaires. (C3)	1.2.3 Vous expliquez un circuit électrique simple. (C2)	
1.2.4 Vous branchez les machines correctement aux prises électriques. (C3)		
1.2.5 Vous utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) de manière appropriée et sûre en fonction de la situation et de l'activité exercée. (C3)	1.2.5 Vous décrivez les situations et les activités nécessitant le port d'un EPI correspondant. (C2)	1.2.5 Vous utilisez l'équipement de protection individuelle correctement et sous supervision. (C3)
1.2.6 Vous prenez vous-même soin de votre équipement de protection individuelle. (C3)		

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.2.7 Vous utilisez l'équipement de protection individuelle antichute (EPIaC) conformément aux directives de la Suva. (C3)		1.2.7 Vous suivez la formation EPIaC. (C3)
1.2.8 Vous vous informez sur la présence de substances toxiques dans le bâtiment. (C3)	1.2.8 Vous expliquez les dangers et les risques liés au travail sur le chantier et dans l'atelier (p. ex. utilisation d'électricité pour les machines, stockage de gaz, amiante, construction d'échafaudages, protection incendie, installations au gaz). (C2)	1.2.8 Vous décrivez les directives usuelles de la sécurité au travail de la Suva et de la protection de la santé en atelier et sur le chantier. (C2)
1.2.9 Vous évaluez les dangers et les risques du travail en atelier ou sur le chantier sur la base des directives de la Suva. (C3)		1.2.9 Vous expliquez sur la base de la check-list en cas d'urgence de la Suva comment se comporter correctement en cas d'urgence. (C2)
1.2.10 Dans l'entreprise ou sur le chantier, vous transmettez à la personne responsable des informations correctes et compréhensibles à propos des risques et des dangers identifiés. (C3)		1.2.10 Vous appliquez les principales mesures de premiers secours conformément aux instructions. (C3)

Compétence opérationnelle 1.3 : Rédiger des rapports

Les aides en sanitaire AFP rédigent des rapports selon les directives de l'entreprise.

Ils notent également sur un formulaire d'heures de travail ou de rapport de temps de travail les heures consacrées au travail qu'ils viennent de terminer pour le décompte interne des heures. Les rapports sont ensuite remis au / à la supérieur(e) qui les contrôle. Selon l'entreprise, les rapports sont disponibles sur papier ou sous forme électronique.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.3.1 Vous remplissez le rapport d'heures de travail correctement, complètement, dans les délais et conformément aux directives internes de l'entreprise. (C3)	1.3.1 Vous nommez les différences entre les types de rapport. (C2) 1.3.2 Vous expliquez le but de la rédaction de rapports. (C2)	1.3.1 Vous remplissez différents types de rapports correctement et complètement. (C3)

Compétence opérationnelle 1.4 : Trier et éliminer les déchets

Les aides en sanitaire AFP trient et éliminent correctement les déchets sur le chantier et en atelier.

Ils s'informent, auprès du / de la responsable du montage et du projet, sur la procédure et l'emplacement de l'élimination des déchets. Ils interrompent l'élimination des déchets et informent la direction des travaux s'ils soupçonnent la présence d'amiante ou d'autres substances dangereuses (produit détartrant, nettoyeur de drains, p. ex.). Ils informent à temps la personne compétente quand des bennes ou containers doivent être changés.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.4.1 Vous obtenez des informations sur le déroulement et l'emplacement de l'élimination des déchets auprès de la personne compétente. (C3)	1.4.1 Vous expliquez l'organisation du tri et de l'élimination des déchets selon l'ordonnance sur les déchets à l'aide d'un exemple simple. (C2)	
1.4.2 Vous informez la personne compétente lorsque les bennes/containers sont pleins ou qu'ils doivent être remplacés. (C3)	1.4.2 Vous calculez le volume de différents conteneurs. (C3) 1.4.3 Vous évaluez le poids de différents composants (p. ex. corps de chauffe, cuvette W.-C., tuyaux de ventilation, chéneau) (C3).	
1.4.4 Vous triez les déchets conformément à l'état de la technique. (C3)	1.4.4 Vous expliquez le cycle du recyclage et le lien avec l'économie circulaire dans le secteur de la construction. (C2)	1.4.4 Vous triez les déchets conformément à l'état de la technique. (C3)
1.4.5 Vous éliminez les déchets spéciaux conformément à la législation et aux directives internes de l'entreprise. (C3)	1.4.5 Vous nommez les réglementations environnementales concernant la limitation et l'élimination des déchets. (C1)	1.4.5 Vous expliquez les dangers liés aux substances toxiques et aux détergents. (C2)
1.4.6 Vous entreposez en bonne et due forme les matériaux restants utilisables de concert avec la personne compétente. (C3)	1.4.6 Vous expliquez les risques liés aux déchets spéciaux (amiante, fluides frigorigènes, produits chimiques p. ex.). (C1) 1.4.7 Vous attribuez correctement les différents symboles de danger aux matériaux. (C2)	

Compétence opérationnelle 1.5 : Entretien des outils et des machines

Les aides en sanitaire AFP procèdent à l'entretien régulier d'outils et de machines en atelier ou sur le chantier.

Ils commencent par rechercher les dégâts visibles. Ils signalent au service compétent les outils et machines défectueux et endommagés.

Ils effectuent si nécessaire des travaux de nettoyage et déterminent si des travaux d'entretien sont nécessaires. Ensuite, ils procèdent eux-mêmes aux travaux d'entretien de moindre importance. Ils s'adressent au / à la spécialiste responsable de l'entreprise, au chargé / à la chargée de la sécurité p. ex., pour les travaux d'entretien ou réparation plus importants.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.5.1 Vous vérifiez si les outils et machines utilisés par l'entreprise présentent des dommages. (C4)	1.5.1 Vous nommez les outils et machines usuels. (C1)	1.5.1 Vous nommez les outils et machines usuels. (C1)
1.5.2 Vous nettoyez correctement les outils et machines utilisés. (C3)	1.5.2 Vous expliquez les dangers liés à l'électricité. (C2)	1.5.2 Vous nettoyez correctement l'outillage manuel usuel. (C3)
1.5.3 Vous mettez en œuvre les directives de sécurité relatives aux outils et aux machines. (C3)	1.5.3 Vous décrivez les mesures de protection des personnes et des objets en relation avec les installations électriques. (C2)	1.5.3 Vous nettoyez les machines usuelles correctement et sous supervision. (C3)
1.5.4 Vous nommez la ou les personnes auxquelles s'adresser dans l'entreprise pour les réparations et les travaux d'entretien importants. (C1)	1.5.4 Vous expliquez les travaux d'entretien et de réparation autorisés sur des machines. (C2)	1.5.4 Vous expliquez les directives de sécurité relatives aux outils et aux machines. (C2) 1.5.5 Vous expliquez les travaux d'entretien des outils et machines les plus courants. (C2)

Domaine de compétences opérationnelles 2 : Installation de conduites d'alimentation en eau potable

Compétence opérationnelle 2.1 : Établir un plan d'atelier pour des installations d'eau potable simples

Les aides en sanitaire AFP élaborent un plan d'atelier pour des installations d'eau potable simples en bonne et due forme. Le plan d'atelier représente les conduites prévues ainsi que le matériel et les quantités de matériel nécessaires.

Pour établir un plan d'atelier pour une installation d'eau potable simple, ils s'appuient sur la vue en plan et en élévation. Ils dessinent une représentation isométrique de l'installation d'eau potable simple prévue, mesurent les longueurs nécessaires et complètent le dessin en y reportant les chiffres et en le légendant correctement. Ils veillent à travailler de manière précise et propre.

Ils calculent ensuite les longueurs de tuyaux nécessaires. Pour ce faire, ils appliquent la méthode de la cote Z. Ils utilisent correctement les outils à disposition comme la calculatrice, les tables de cotes Z ainsi que les instruments numériques. Ils notent les longueurs de tuyaux et les quantités nécessaires sur une liste de pièces.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
2.1.1 Vous dessinez des représentations isométriques précises à partir de vues en plan et en élévation pour des installations d'eau potable simples. (C3)	2.1.1 Vous dessinez des représentations isométriques précises et complètes d'installations d'eau potable simples à partir de vues en plan et en élévation. (C3)	2.1.1 Vous dessinez des représentations isométriques précises et complètes d'installations d'eau potable simples à partir de plans. (C3)
2.1.2 Vous mesurez avec exactitude des longueurs de tuyaux et des distances pour des installations d'eau potable simples. (C3)		
2.1.3 Vous reportez les mesures correctement et lisiblement dans les représentations isométriques d'installations d'eau potable simples. (C3)		
2.1.4 Vous calculez les longueurs de tuyaux nécessaires au moyen de la méthode des cotes Z pour des installations d'eau potable simples. (C3)	2.1.4 Vous appliquez la méthode de la cote Z à différents exemples. (C3)	2.1.4 Vous appliquez la méthode de la cote Z à différents exemples. (C3)
2.1.5 Vous établissez des listes de pièces complètes à partir de dessins isométriques pour des installations d'eau potable simples. (C3)	2.1.5 Vous calculez des cotes de longueur et de hauteur pour des installations d'eau potable simples. (C3)	2.1.5 Vous établissez des listes de pièces complètes à partir de dessins isométriques pour des installations d'eau potable simples. (C3)
	2.1.6 Vous établissez des listes de pièces complètes à partir de dessins isométriques pour des installations d'eau potable simples. (C3)	

Compétence opérationnelle 2.2 : Démonteur des conduites d'eau potable après concertation

Les aides en sanitaire AFP démontent des conduites d'eau potable dans les règles lors de rénovations.

Après avoir consulté leur supérieur(e), ils prennent des mesures pour garantir la sécurité du travail et la protection de la santé. Ils installent si nécessaire une alimentation en eau potable provisoire. Ils travaillent à cet égard souvent en équipe. Après la préparation des conduites d'eau potable par un/une supérieur(e), ils démontent les conduites minutieusement en concertation. Ils tiennent compte du fait que les conduites peuvent encore contenir de l'eau lors du démontage. Ils accordent une attention particulière à la sécurité au travail en ce qui concerne le contact entre de l'électricité et de l'eau. Après les conduites, ils démontent les fixations des tuyaux.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
2.2.1 Vous prenez les mesures nécessaires à garantir la sécurité au travail, la protection de la santé et la protection de la construction existante lors du démontage de conduites d'eau potable. (C3)		
2.2.2 Vous installez une alimentation en eau provisoire adaptée en équipe, par exemple à partir de la batterie de distribution, en respectant les directives d'hygiène de l'eau. (C3)		
2.2.3 Vous démontez des conduites d'eau potable avec soin, rapidement et au moyen des outils adéquats. (C3)		
2.2.4 Vous démontez des fixations de tuyaux entièrement et sans endommager la construction existante. (C3)		

Compétence opérationnelle 2.3 : Préfabriquer des conduites d'eau potable selon le plan d'atelier

Les aides en sanitaire AFP préfabriquent des conduites d'eau potable conformément au plan d'atelier. Ce travail est réalisé à l'atelier ou, pour les grands ouvrages, dans l'atelier du chantier.

Ils commencent par se procurer le matériel nécessaire sur la base des plans d'atelier prescrits.

Ils coupent ensuite les tubes aux longueurs calculées ou prescrites. Ce faisant, ils respectent les directives du plan d'atelier. Ils veillent à travailler rationnellement et avec précision. Au besoin, ils fabriquent également des éléments de conduite spéciaux, comme des coudes, des coudes d'étage, des fixations auxiliaires, etc. au moyen de diverses techniques de travail (cintrage de conduites à la main ou à la machine, p. ex.).

Les aides en sanitaire AFP montent également en concertation des groupes de robinetterie (une batterie de distribution, p. ex.) et préparent des fixations. Ils reprennent les exigences (dimensions, matériaux, qualité, p. ex.) figurant sur le plan d'atelier. Ils utilisent diverses techniques de travail selon les systèmes de conduite et les types de raccords.

Pour terminer, ils chargent les conduites, les robinetteries, les fixations ainsi que l'outillage de montage nécessaire sur le véhicule. Ils travaillent à cet égard en équipe et assurent le chargement conformément aux dispositions du code de la route. Ils protègent le chargement des intempéries et des salissures via des mesures appropriées.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
2.3.1 Vous préparez sur la base du plan d'atelier le matériel nécessaire pour la préfabrication de conduites d'eau potable, de groupes de robinetteries et de fixations. (C3)	2.3.1 Vous établissez une liste de matériel simple sur la base d'un exemple typique de montage sur un chantier. (C3)	2.3.1 Vous préparez sur la base du plan d'atelier le matériel nécessaire pour la préfabrication de conduites d'eau potable, de groupes de robinetteries et de fixations. (C3)
2.3.2 Vous coupez des conduites d'eau potable à dimension au moyen des machines de découpe et des outils de l'entreprise. (C3)	2.3.2 Vous nommez les systèmes d'installation courants et leurs matériaux et utilisations. (C1)	2.3.2 Vous coupez les conduites d'eau potable à dimension, à l'aide de machines de découpe et d'outils courants. (C3)
2.3.3 Vous traitez les extrémités des tuyaux conformément au manuel/aux instructions de montage. (C3)		
2.3.4 Vous assemblez des tubes, des raccords et des robinetteries au moyen de diverses techniques (assemblage fileté, vissage, sertissage, serrage, emboîtement, brasage, brides, raccords union, soudage de matière plastique). (C3)	2.3.4 Vous nommez les possibilités d'assemblage des systèmes d'installation courants. (C1)	2.3.4 Vous assemblez des tubes, des raccords et des robinetteries au moyen de diverses techniques (assemblage fileté, vissage, sertissage, serrage, emboîtement, brasage, brides, raccords union, soudage de matière plastique PE). (C3)
	2.3.5 Vous expliquez l'utilisation correcte de matériaux d'étanchéité pour conduites d'eau potable. (C2)	
2.3.6 Vous fabriquez des éléments de conduite spéciaux (coudes, coudes d'étage, etc.) au moyen des machines de l'entreprise. (C3)		2.3.6 Vous fabriquez des coudes de conduites d'eau potable à l'aide des cintruses courantes. (C3)

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
2.3.7 Vous montez des groupes de robinetteries dans l'ordre. (C3)	2.3.7 Vous classez correctement les robinetteries courantes en catégories. (C1)	
2.3.8 Vous préparez des fixations adaptées aux spécificités du support (p. ex. couper). (C3)	2.3.8 Vous nommez différentes fixations de tuyaux. (C1)	
2.3.9 Vous préparez le matériel et l'outillage de montage nécessaires pour le travail sur le chantier. (C3) 2.3.10 Vous chargez un véhicule de transport en équipe conformément aux dispositions de sécurité (loi sur la circulation routière). (C3)		

Compétence opérationnelle 2.4 : Monter des conduites d'eau potable après concertation

Les aides en sanitaire AFP montent correctement des conduites d'eau potable préfabriquées. Les conduites d'eau potable sont posées dans des constructions neuves et en cours de transformation. Il s'agit de conduites qui relient le raccordement du bâtiment à la batterie de distribution et de conduites de distribution et de colonnes qui relient la batterie de distribution aux différents points de soutirage du bâtiment.

Ils contrôlent sur place si le matériel et l'outillage nécessaires au montage sont complets. Ils montent les fixations en concertation. Ils prennent en compte le type de fixation et la protection contre le bruit. Pour terminer, ils fixent les éléments de conduites aux murs ou aux plafonds. Ils utilisent à cet égard différents outils ou machines de manière appropriée. Ils respectent précisément les mandats prescrits, à toutes les étapes du travail. Une méthode de travail précise, fiable et rationnelle est particulièrement importante.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
2.4.1 Vous montez des fixations pour conduites d'eau potable en concertation. (C3)	2.4.1 Vous nommez des fixations de conduites adaptées et leur fonction. (C1)	2.4.1 Vous montez des fixations pour conduites d'eau potable au moyen de différentes techniques. (C3)
2.4.2 Vous posez des conduites d'eau potable en concertation. (C3)	2.4.2 Vous nommez les bases de l'hygiène de l'eau potable (C1).	2.4.2 Vous posez des conduites d'eau potable selon les prescriptions en vigueur et les instructions du fabricant. (C3)
2.4.3 Vous montez des robinetteries pour conduites d'eau potable conformément aux instructions du fabricant et en concertation. (C3)	2.4.3 Vous décrivez les principales propriétés de l'eau. (C2)	2.4.3 Vous expliquez l'utilisation correcte des outils et machines spécifiques aux différents systèmes. (C2)
	2.4.4 Vous décrivez les différents systèmes de distribution d'eau chaude. (C2)	
	2.4.5 Vous expliquez le but et le fonctionnement de différentes robinetteries pour conduites d'eau potable. (C2)	
	2.4.6 Vous expliquez les dangers que présente l'eau potable impure (par pénétration d'eaux usées dans les réseaux d'eau potable, p. ex.). (C2)	
	2.4.7 Vous expliquez la production d'eau potable. (C2)	
	2.4.8 Vous décrivez le fonctionnement de l'alimentation en eau. (C2)	
	2.4.9 Vous décrivez l'importance d'une consommation économique d'eau potable. (C2)	

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
	2.4.10 Vous décrivez les mesures de réduction de la consommation d'énergie et d'eau potable dans la domotique. (C2)	

Compétence opérationnelle 2.5 : Isoler des conduites d'eau potable, des pièces spéciales et des robinetteries après concertation

Les aides en sanitaire AFP isolent des conduites d'eau potable, des raccords et des robinetteries dans les règles. Ils les protègent ainsi de toute perte de température, de la formation de condensation, de la corrosion et de la transmission de bruit. Les passages de conduites dans les murs et les sols doivent être munis d'une isolation spéciale correspondant au risque d'incendie.

Ils commencent par préparer le matériel nécessaire (matériaux isolants, enveloppes d'isolation, colle, etc.) en concertation.

Ensuite, ils coupent le matériel isolant aux dimensions nécessaires et le montent sur les conduites et les robinetteries en concertation. Ils coupent également des raccords simples et les montent en concertation. Ce faisant, ils respectent les directives de l'entreprise et les mandats.

S'ils utilisent des substances corrosives et des colles, ils appliquent les directives de sécurité (aérer, porter des gants et des lunettes de protection, etc.).

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
2.5.1 Vous préparez le matériel requis pour l'isolation en concertation. (C3)	2.5.1 Vous décrivez les domaines d'utilisation, les applications et les caractéristiques des matériaux isolants courants pour conduites d'eau potable. (C2)	
2.5.2 Vous coupez sur mesure divers matériaux isolants pour conduites d'eau potable. (C3)		2.5.2 Vous isolez des conduites d'eau potable et des robinetteries en appliquant différentes techniques selon les instructions données (poser des bandages, coller du caoutchouc, travailler le PIR et les coques en laine de roche). (C3)
2.5.3 Vous montez du matériel isolant sur les conduites d'eau potable et les robinetteries en concertation. (C3)		
2.5.4 Vous coupez des pièces façonnées simples sur mesure pour conduites d'eau potable à dimension dans différents matériaux isolants et les montez en concertation. (C3)		2.5.4 Vous coupez des pièces façonnées sur mesure pour conduites d'eau potable à dimension dans différents matériaux isolants et les montez conformément aux instructions. (C3)
2.5.5 Vous appliquez les directives de sécurité en cas d'utilisation de substances corrosives et de colles. (C3)		2.5.5 Vous nommez les mesures des directives de sécurité applicables à l'utilisation de substances corrosives et de colles. (C1)

Domaine de compétences opérationnelles 3 : Installation de conduites d'évacuation

Compétence opérationnelle 3.1 : Établir un plan d'atelier pour des installations d'évacuation simples

Les aides en sanitaire AFP élaborent un plan d'atelier pour des installations d'évacuation simples. Le plan d'atelier représente les conduites prévues ainsi que le matériel et les quantités de matériel nécessaires.

Pour établir un plan d'atelier pour une installation d'évacuation simple, ils s'appuient sur la vue en plan et en élévation. Ils dessinent une représentation isométrique de l'installation d'évacuation prévue, mesurent les longueurs nécessaires et complètent le dessin en y reportant les chiffres et en le légendant correctement. Ils veillent à travailler de manière précise et propre.

Ils calculent ensuite les longueurs de tuyaux nécessaires. Pour ce faire, ils appliquent la méthode de la cote X. Ils utilisent correctement les outils à disposition comme la calculatrice, les tables de cotes X ainsi que les instruments numériques. Ils notent les longueurs de tuyaux et les quantités nécessaires sur une liste de pièces.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>3.1.1 Vous dessinez des représentations isométriques précises à partir de vues en plan et en élévation pour des installations d'évacuation. (C3)</p> <p>3.1.2 Vous mesurez avec exactitude des longueurs de tuyaux et des distances pour des installations d'évacuation simples. (C3)</p> <p>3.1.3 Vous reportez les mesures correctement et lisiblement dans les représentations isométriques d'installations d'évacuation simples. (C3)</p>	<p>3.1.1 Vous dessinez des représentations isométriques précises et complètes d'installations d'évacuation simples à partir de vues en plan et en élévation. (C3)</p>	<p>3.1.1 Vous dessinez des représentations isométriques précises et complètes d'installations d'évacuation simples à partir de plans. (C3)</p>
<p>3.1.4 Vous calculez les longueurs de tuyaux nécessaires au moyen de la méthode des cotes X pour des installations d'évacuation simples. (C3)</p> <p>3.1.5 Vous établissez des listes de pièces complètes à partir de dessins isométriques pour des installations d'évacuation simples. (C3)</p>	<p>3.1.4 Vous appliquez la méthode de la cote X à différents exemples. (C3)</p> <p>3.1.5 Vous calculez des triangles à 45° avec des facteurs. (C3)</p> <p>3.1.6 Vous calculez des cotes de longueur et de hauteur pour des installations d'évacuation simples. (C3)</p> <p>3.1.7 Vous établissez des listes de pièces complètes à partir de dessins isométriques pour des installations d'évacuation simples. (C3)</p>	<p>3.1.4 Vous appliquez la méthode de la cote X à différents exemples. (C3)</p> <p>3.1.5 Vous établissez des listes de pièces complètes à partir de dessins isométriques pour des installations d'évacuation simples. (C3)</p>

Compétence opérationnelle 3.2 : Démonteur des conduites d'évacuation après concertation

Les aides en sanitaire AFP démontent des conduites d'évacuation dans les règles lors de rénovations.

Après avoir consulté leur supérieur(e), ils prennent des mesures pour garantir la sécurité du travail et la protection de la santé.

Après la préparation des conduites d'évacuation par un/une supérieur(e), ils démontent les conduites minutieusement. Ils tiennent compte du fait que les conduites peuvent encore contenir des eaux usées lors du démontage. Ils accordent une attention particulière à la sécurité au travail en matière d'électricité, de santé et de protection du bâtiment. Après les conduites, ils démontent les fixations des tuyaux.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3.2.1 Vous prenez les mesures nécessaires à garantir la sécurité au travail, la protection de la santé et la protection de la construction existante lors du démontage de conduites d'évacuation. (C3)		
3.2.2 Vous démontez des conduites d'évacuation sur instruction avec soin, rapidement et au moyen de l'outil adéquat. (C3)		

Compétence opérationnelle 3.3 : Préfabriquer des conduites d'évacuation selon le plan d'atelier

Les aides en sanitaire AFP préfabriquent des conduites d'évacuation conformément au plan d'atelier. Ce travail est réalisé à l'atelier ou, pour les grands ouvrages, dans l'atelier du chantier.

Ils commencent par se procurer le matériel nécessaire sur la base des plans d'atelier. Ils coupent ensuite les tubes aux longueurs calculées ou prescrites. Ce faisant, ils respectent les directives du plan d'atelier. Ils veillent à travailler rationnellement et avec précision. Ils assemblent des tubes et des raccords au moyen de techniques adéquates (soudage au miroir, manchons emboîtables, etc.). Ils travaillent à cet égard souvent sur instruction.

Outre des conduites, les aides en sanitaire AFP fabriquent des systèmes de fixation. Ils reprennent les exigences (dimensions, matériaux, qualité, p. ex.) figurant dans les mandats ou sur le plan d'atelier ainsi que dans les instructions du fabricant. Ils utilisent des techniques de travail adaptées (emboîtement, soudage ou raccords union).

Pour terminer, ils chargent les conduites d'évacuation et fixations préfabriquées ainsi que l'outillage de montage nécessaire sur le véhicule. Ils travaillent soigneusement et assurent le chargement en équipe conformément aux dispositions du code de la route. Ils protègent le chargement des intempéries et des salissures via des mesures appropriées.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3.3.1 Vous préparez sur la base d'un plan d'atelier simple ou sur instruction le matériel nécessaire pour la préfabrication de conduites d'évacuation et de fixations. (C3)		
3.3.2 Vous coupez des conduites d'évacuation à dimension au moyen des machines de découpe et des outils de l'entreprise. (C3)		3.3.2 Vous coupez des conduites d'évacuation à dimension au moyen des machines de découpe et des outils de l'entreprise. (C3)
3.3.3 Vous travaillez les extrémités des tubes conformément aux instructions du fabricant. (C3)		3.3.3 Vous travaillez les extrémités des tubes conformément aux instructions du fabricant. (C3)
3.3.4 Vous assemblez des tubes et des pièces façonnées de conduites d'évacuation au moyen de diverses techniques (soudage bout à bout, soudage électrique, emboîtement, raccords union, brides, vissage). (C3)	3.3.4 Vous décrivez les différents matériaux utilisés pour les conduites d'évacuation. (C2)	3.3.4 Vous assemblez des tubes et des pièces façonnées de conduites d'évacuation au moyen de diverses techniques (soudage bout à bout, soudage électrique, emboîtement, raccords union, brides, vissage). (C3)
	3.3.5 Vous expliquez les possibilités d'assemblage des différents systèmes d'installation. (C2)	
3.3.6 Vous réalisez des assemblages de conduites simples. (C3)		3.3.6 Vous réalisez des assemblages de conduites simples. (C3)

Compétence opérationnelle 3.4 : Monter des conduites d'évacuation après concertation

Les aides en sanitaire AFP montent dans les règles des conduites d'évacuation préfabriquées (conduites d'eau de pluie, conduites d'eaux usées, collecteurs enterrés et conduites de ventilation). Les conduites d'évacuation sont posées dans des constructions neuves et en cours de transformation. Elles relient les différents objets à évacuer aux canalisations publiques en passant par la conduite de raccordement, les colonnes de chute, le collecteur et le collecteur enterré.

À l'aide de listes de matériel et de plans, ils contrôlent sur place si le matériel et l'outillage nécessaires au montage sont complets. Ils vérifient également si la pente des conduites d'évacuation est bonne.

Ils montent les fixations en concertation. Ils prennent en compte le type de fixation et la protection contre le bruit. Pour terminer, ils fixent les éléments des conduites d'évacuation aux murs ou aux plafonds. Après l'étanchéification des conduites d'évacuation par un/une supérieur(e), ils les rincent. Ils respectent les mandats prescrits à toutes les étapes de travail. Une méthode de travail précise, fiable et rationnelle est particulièrement importante.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3.4.1 Vous contrôlez le matériel nécessaire au montage de conduites d'évacuation sur la base des listes de matériel et des plans. (C4)		
3.4.2 Vous contrôlez la pente des conduites d'évacuation. (C3)	3.4.2 Vous calculez la pente de conduites d'évacuation sur la base d'exemples (C3).	
3.4.3 Vous montez des fixations pour conduites d'évacuation en concertation. (C3)	3.4.3 Vous expliquez le problème de la dilatation de conduites d'évacuation. (C2) 3.4.4 Vous décrivez la dilatation de conduites d'évacuation à l'aide de manuels de montage. (C2) 3.4.5 Vous déterminez les mesures adaptées contre le bruit de choc, aérien et solidien. (C3)	3.4.3 Vous montez des fixations pour conduites d'évacuation au moyen de différentes techniques sur instruction. (C3)
3.4.6 Vous posez des conduites d'évacuation en concertation. (C3)	3.4.6 Vous décrivez la teneur pertinente des directives en vigueur relatives à l'installation de conduites d'évacuation. (C2) 3.4.7 Vous décrivez les différents types d'eaux usées. (C2) 3.4.8 Vous décrivez les différences entre les systèmes courants de conduites d'évacuation en fonction de l'utilisation. (C2)	3.4.6 Vous posez des conduites d'évacuation selon diverses méthodes (sous crépi, dans une fosse, en applique) sur instruction. (C3) 3.4.8 Vous expliquez l'utilisation correcte des outils et machines spécifiques aux différents systèmes. (C2)

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>3.4.9 Vous rincez complètement les conduites d'évacuation. (C3)</p>	<p>3.4.9 Vous décrivez les principaux matériaux utilisés pour fabriquer des conduites d'évacuation. (C2)</p> <p>3.4.10 Vous décrivez les objets à évacuer courants. (C2)</p> <p>3.4.11 Vous expliquez l'utilisation et la fonction d'installations simples de relevage des eaux usées. (C2)</p> <p>3.4.12 Vous décrivez le fonctionnement de l'évacuation des eaux usées. (C2)</p> <p>3.4.13 Vous décrivez les possibilités d'application d'installations de récupération des eaux de pluie et d'eaux usées domestiques. (C2)</p>	

Compétence opérationnelle 3.5 : Isoler des conduites d'évacuation après concertation

Les aides en sanitaire AFP isolent les conduites d'évacuation. Ils les protègent ainsi de la formation de condensation, de la corrosion et de la transmission de bruit. Les passages de conduites dans les murs et les sols doivent être munis d'une isolation spéciale correspondant au risque d'incendie.

Ils commencent par préparer le matériel nécessaire (matériaux isolants, enveloppes d'isolation et colle) en concertation.

Ensuite, ils coupent le matériel isolant aux dimensions nécessaires et le montent sur les conduites et les robinetteries en concertation. Ils coupent également des raccords simples et les montent. Ce faisant, ils respectent les directives de l'entreprise et les mandats.

S'ils utilisent des substances corrosives et des colles, ils appliquent les directives de sécurité (aérer, porter des gants et des lunettes de protection, etc.).

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3.5.1 Vous préparez le bon matériel pour l'isolation en concertation. (C3)	3.5.1 Vous décrivez les domaines d'utilisation, les applications et les caractéristiques des matériaux isolants courants pour conduites d'évacuation. (C2)	
3.5.2 Vous coupez sur mesure divers matériaux isolants pour conduites d'évacuation. (C3)		3.5.2 Vous isolez des conduites d'évacuation et des robinetteries en appliquant différentes techniques selon les instructions données (poser des bandages, coller du caoutchouc et les coques en laine de roche). (C3)
3.5.3 Vous montez des matériaux isolants sur des conduites d'évacuation et des robinetteries conformément aux directives en vigueur et en concertation. (C3)		
3.5.4 Vous coupez des pièces façonnées sur mesure pour conduites d'évacuation à dimension dans différents matériaux isolants et les montez en concertation. (C3)		3.5.4 Vous coupez des pièces façonnées pour conduites d'évacuation à dimension dans différents matériaux isolants et les montez conformément aux instructions. (C3)

Domaine de compétences opérationnelles 4 : Installation de systèmes en applique

Compétence opérationnelle 4.1 : Préfabriquer des systèmes en applique simples

Les aides en sanitaire AFP préfabriquent des systèmes en applique simples en atelier.

Ils coupent tout d'abord les profilés aux longueurs prescrites à l'aide du plan d'atelier. Ils veillent à travailler rationnellement et avec précision.

Ils assemblent le système en applique (profilés coupés, composants d'installation et plaques de montage). Ils utilisent diverses techniques de travail selon le système en applique.

Si nécessaire, ils équipent les systèmes en applique préfabriqués de conduites conformément aux plans d'atelier.

Pour terminer, ils chargent les systèmes en applique préfabriqués ainsi que l'outillage de montage nécessaire sur le véhicule en équipe. Ils travaillent soigneusement et assurent le chargement conformément aux dispositions du code de la route. Ils protègent le chargement des intempéries.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
4.1.1 Vous appliquez les indications du plan d'atelier pour la préfabrication de systèmes en applique simples. (C4)	4.1.1 Vous décrivez les systèmes en applique courants. (C2)	
4.1.2 Vous coupez des profilés pour systèmes en applique simples à dimension au moyen de l'outil approprié. (C3)		4.1.2 Vous coupez des profilés pour systèmes en applique simples à dimension au moyen des outils appropriés. (C3)
4.1.3 Vous traitez des profilés pour des systèmes en applique simples en concertation. (C3)		4.1.3 Vous traitez des profilés pour systèmes en applique sur instruction. (C3)
4.1.4 Vous assemblez un système en applique simple complet sur la base des plans et en concertation. (C3)		4.1.4 Vous assemblez un système en applique simple complet sur la base des plans et sur instruction. (C3)
4.1.5 Vous préparez le matériel de fixation et de protection contre le bruit adapté ainsi que les outils de montage pour l'installation d'un système en applique sur le chantier. (C3)	4.1.5 Vous expliquez la technique de fixation et les mesures de protection contre le bruit applicables aux systèmes en applique simples. (C2)	4.1.5 Vous préparez le matériel de fixation et de protection contre le bruit adapté ainsi que les outils de montage pour l'installation d'un système en applique simple. (C3)

Compétence opérationnelle 4.2 : Monter des systèmes en applique simples après concertation

Les aides en sanitaire AFP montent des systèmes en applique simples, parfois avec leurs conduites, dans des constructions neuves et en cours de transformation.

Ils contrôlent tout d'abord sur place si le matériel et l'outillage nécessaires au montage du système en applique sont complets. Ils se servent à cet effet des plans d'atelier.

Ensuite, ils marquent et percent les trous de fixation. Ils respectent les mandats, ainsi que ce qui a été prescrit par le / la supérieur(e) et les prescriptions de montage du système en applique. Ils montent les éléments du système en applique à l'aide de différents outils et machines (perceuse, scie à ruban, appareil à couper les profilés).

Ils assistent également l'équipe de montage dans la réalisation de la cloison d'habillage des systèmes en applique, et habillent ainsi les systèmes en applique de matériaux appropriés.

Ils remettent enfin les systèmes en applique simple montés au / à la supérieur(e) pour réception. Ils veillent ce faisant à communiquer clairement. Ils exécutent toutes les étapes de travail avec précision ainsi que de manière professionnelle et rationnelle.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
4.2.1 Vous contrôlez le matériel nécessaire au montage sur la base de la liste de matériel et des plans. (C3)		
4.2.2 Vous montez les systèmes en applique simples avec les fixations adaptées en concertation. (C3)		4.2.2 Vous montez des systèmes en applique au moyen de fixations adaptées et prenant en compte le trait de niveau et conformément aux instructions. (C3) 4.2.3 Vous expliquez l'utilisation correcte des outils et machines spécifiques aux différents systèmes. (C2)
4.2.4 Vous assistez l'équipe de montage dans la réalisation de la cloison d'habillage des systèmes en applique. (C3)	4.2.4 Vous expliquez comment et avec quels matériaux les systèmes en applique simples sont habillés. (C2)	

Domaine de compétences opérationnelles 5 : Montage d'installations et d'appareils sanitaires

Compétence opérationnelle 5.1 : Démonter des appareils, des robinets de soutirage et des accessoires

Les aides en sanitaire AFP démontent des équipements, des robinets de soutirage et des accessoires dans les règles. Selon les cas, les éléments sont remontés ultérieurement ou éliminés dans les règles.

Après la préparation des composants par le / la supérieur(e), ils effectuent les travaux de démontage en respectant les règles de sécurité au travail et de protection de la construction. Ils entreposent les composants réutilisables dans un endroit approprié afin de les nettoyer ultérieurement en vue de leur réutilisation.

Si les équipements, les robinets et les accessoires ne sont plus utilisables ou défectueux, ils les démontent en vue de leur élimination en bonne et due forme.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
5.1.1 Vous démontez des composants d'équipements, de robinets de soutirage et d'accessoires dans les règles. (C3)	5.1.1 Vous décrivez les caractéristiques des matériaux des différents équipements, robinets de soutirage et accessoires. (C2)	
5.1.2 Vous entreposez les composants des équipements, robinets de soutirage et accessoires dans un endroit protégé. (C3)		
5.1.3 Vous préparez soigneusement les composants des équipements, robinets de soutirage et accessoires pour le remontage. (C3)		
5.1.4 Vous triez les équipements, robinets de soutirage et accessoires selon le plan de gestion des déchets. (C3)		

Compétence opérationnelle 5.2 : Monter des appareils, des robinets de soutirage et des accessoires simples après concertation

Les aides en sanitaire AFP montent des appareils, des robinets de soutirage et des accessoires dans les règles.

Sur le lieu du montage, ils répartissent les équipements, robinets de soutirage et accessoires en concertation. Ils réceptionnent les livraisons importantes en équipe. Ils veillent à utiliser des techniques de levage et de déplacement propres à préserver leur intégrité physique. Ils percent les trous requis, vissent les équipements en place et les étanchent. Ils montent ensuite les robinets de soutirage. Ils travaillent de manière précise et soigneuse. L'emplacement des accessoires (porte-verre, distributeur de papier W.-C., tringle de douche, etc.) est déterminé par le / la supérieur(e). Ils se concertent en équipe ou avec le / la supérieur(e) tout au long du travail.

Après le montage, ils vérifient l'étanchéité des équipements et des robinets de soutirage. Ils nettoient si nécessaire tous les éléments et les mettent en service.

Ils protègent les équipements montés des dommages et des souillures.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
5.2.1 Vous transportez des équipements en toute sécurité jusqu'au lieu d'entreposage ou de montage en concertation. (C3)	5.2.1 Vous nommez les équipements, robinets de soutirage et accessoires courants et leurs composants. (C1)	5.2.1 Vous nommez les directives de la Suva concernant le levage et le port de charges. (C1)
5.2.2 Vous montez des équipements en concertation. (C3)	5.2.2 Vous décrivez des esquisses cotées et des plans de détail à partir d'exemples. (C2)	5.2.2 Vous montez des équipements courants sur la base de croquis cotés. (C3)
5.2.3 Vous contrôlez l'étanchéité et le bon fonctionnement des équipements sous la supervision d'un/une supérieur(e). (C4)	5.2.3 Vous décrivez les caractéristiques des matériaux des équipements (céramique, matière plastique, etc.). (C2)	
5.2.4 Vous montez des robinets de soutirage et des accessoires en concertation. (C3)		
5.2.5 Vous contrôlez l'étanchéité des robinets de soutirage et leurs raccords sous la supervision d'un/une supérieur(e). (C4)		5.2.5 Vous contrôlez les robinets de soutirage et leurs raccords. (C3)
5.2.6 Vous protégez les équipements des dommages et des souillures avec des mesures adaptées. (C3)		

Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par l'organisation du monde du travail signataire. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du 20 juillet 2022 sur la formation professionnelle initiale des aides en sanitaire avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Le plan de formation se base sur les dispositions transitoires de l'ordonnance sur la formation.

Zurich, le 20 juillet 2022

Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)

Le président central

Daniel Huser

Le directeur

Christoph Schaer

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 20 juillet 2022

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi

Vice-directeur, chef d'unité Formation professionnelle et continue

Modification du plan de formation

En raison de la révision de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (SR 822.115.2) qui est entrée en vigueur le 1.1.2023, les travaux dangereux ne sont plus référencés sur la base de la liste de contrôle du SECO mais directement sur la base de l'ordonnance. Tous les renvois de l'annexe 2 ont été adaptés selon les références des dispositions en vigueur.

Leur date d'entrée en vigueur est fixée au 1er novembre 2024.

Zurich, le 14 octobre 2024

Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)

Le président central

Daniel Huser

Le directeur

Christoph Schaer

Après examen de la modification du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 30 octobre 2024

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi

Directeur suppléant

Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe 1 :

Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale des aides en sanitaire AFP	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.sbf.admin.ch/bvz/berufe) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch)
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale des aides en sanitaire AFP	suissetec
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final	suissetec
Dossier de formation	suissetec
Rapport de formation	suissetec
Déroulement du bilan de la situation	suissetec
Documentation de la formation en entreprise	suissetec
Programme de formation pour les entreprises formatrices	suissetec
Programme de formation (Déroulement pour les responsables) pour les cours interentreprises	suissetec
Programme de formation (Plan d'études) pour les écoles professionnelles	suissetec
Équipement/assortiment minimal de l'entreprise formatrice	suissetec
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	suissetec
Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	suissetec
Liste des métiers apparentés recommandés	suissetec
Apprentissages complémentaires recommandés	suissetec

Annexe 2:

Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation d'aides en sanitaire AFP dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées :

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état au 12.01.2022)

Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
Art. 3	Contrainte physique
3a	La manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de: <ol style="list-style-type: none"> 1. 15 kg pour les hommes âgés de moins de 16 ans et 11 kg pour les femmes du même âge, 2. 19 kg pour les hommes âgés de 16 ans à 18 ans non révolus et 12 kg pour les femmes du même âge.
3c	Les travaux qui s'effectuent de manière répétée, pendant plus de 2 heures par jour <ol style="list-style-type: none"> 1. dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation, 2. à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou 3. en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.
Art. 4	Influences physiques
4c	Les travaux exposant à un bruit continu ou impulsif dangereux pour l'ouïe ou exposant à un bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent $L_{Ex,8h}$ de 85 dB(A).
4g	Les travaux avec des substances sous pression, notamment des liquides, vapeurs et gaz.
4h	<ol style="list-style-type: none"> 2. Les travaux entraînant une exposition à des radiations non ionisantes, notamment à des rayons ultraviolets à une longueur d'onde de 315 à 400 nm (lumière UVA), comme lors du séchage et du durcissement par UV, du soudage à l'arc et d'une exposition prolongée au soleil.
Art. 5	Agents chimiques impliquant des dangers physiques

Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
5a	Les travaux impliquant des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont classifiées au moyen d'au moins une des mentions de danger (phrases H) aux termes du règlement (CE) n°1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, chiffre 1 de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques: <ul style="list-style-type: none"> 2. gaz inflammables : H220, H221, 3. aérosols inflammables : H222, 4. liquides inflammables : H224, H225, 8. comburants : H270, H271.
Art. 6	Agents chimiques impliquant des dangers toxicologiques
6a	Les travaux impliquant des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont classifiées au moyen d'au moins une des mentions de danger (phrases H suivantes) aux termes du règlement (CE) n°1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, chiffre 1, de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques : <ul style="list-style-type: none"> 1. toxicité aigüe : H300, H310, H330, H301, H311, H331, 2. corrosion cutanée : H314, 3. toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique : H370, H371, 4. toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées : H372, H373, 5. sensibilisation respiratoire : H334, 6. sensibilisation cutanée : H317,
6b	Les travaux qui entraînent un risque important de maladie ou d'intoxication en raison de l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> 1. d'agents chimiques résultant de processus et présentant une des propriétés mentionnées à la let. a, en particulier des gaz, vapeurs, fumées et poussières,
Art. 8	Outils de travail dangereux
8a	Les travaux qui impliquent l'emploi des outils de travail en mouvement suivants : <ul style="list-style-type: none"> 9. ponts mobiles,
8b	Les travaux qui impliquent des outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables ; il s'agit notamment de zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.
Art. 10	Environnement de travail présentant un risque élevé d'accident professionnel
10a	Les travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur.
10c	Les travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe, en particulier en cas de risque d'écroulement, dans les zones de routes et voies ferrées non fermées à la circulation.

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) ³	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise					
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation ²	
				Formation en entreprise	Appui durant les CIE	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment
Travail sur les chantiers et dans le cadre d'interventions de maintenance	<ul style="list-style-type: none"> Dangers de base : trébucher, tomber, chuter à travers des ouvertures dans le sol et les parois, chute d'objets 	10c	<ul style="list-style-type: none"> Comportement sur le chantier Organisation des urgences FI Suva 11043, « Faux – correct : Situations sur les chantiers » FI Suva 84703, « Dix règles vitales pour les techniciens du bâtiment » FI Suva 84035, « Huit règles vitales pour la branche du bâtiment » Didacticiel Suva « Sécurité au travail sur les chantiers » (www.suva.ch/didacticiels) 44013.f « Les produits chimiques utilisés dans l'industrie du bâtiment », 11030.f « Substances dangereuses: ce qu'il faut savoir. » Et chemin-fo.ch 67068.f « Bouteilles de gaz » 67077.f « Poussières nocives » « Entreposage des matières dangereuses » 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Instruction sur place, montrer l'exemple	1 ^{re} AA	2 ^e AA
Levage et déplacement manuels occasionnels de charges (par exemple matériaux de construction) dépassant les valeurs indicatives de l'OLT 3	<ul style="list-style-type: none"> Postures pénibles et mouvements défavorables Levage et déplacement de lourdes charges 	3a	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser de bonnes techniques de levage de charges Recourir à des moyens techniques et des aides au levage Techniques de travail, manutention de charges en ménageant le corps ➤ BR CFST, « Manutention de charges » ➤ FI Suva 44018 « Soulever et porter correctement une charge » ➤ LC Suva 67199 « Alléger la charge » 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Instruction sur place	1 ^{re} AA	2 ^e AA
Travaux en plein air	<ul style="list-style-type: none"> Rayonnement solaire UV (peau et yeux) 	4h	<ul style="list-style-type: none"> Risques dus au rayonnement solaire Moyens de protection (couvre-chefs, vêtements, lunettes de soleil, crème solaire contre les UV, etc.) des yeux et de la peau contre les effets nocifs du soleil ➤ Suva flyer 88304, « Rayonnement solaire: connaissez-vous les risques? » 	1 ^{re} AA	–	–	Présenter et donner l'exemple	1 ^{re} AA	2 ^e AA

¹ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

² En permanence : autant que nécessaire / fréquemment : veiller à ce que les gestes soient bien rodés / occasionnellement : sporadiquement, corriger les gestes si nécessaire.

³ Articles de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état au 12.01.2022

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) ³	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise					
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation ²	
				Formation en entreprise	Appui durant les CIE	Appui de l'EP		En permanence	Fréquentement
Travail de matériaux durs (couper, forer, scier, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Être heurté (lésions oculaires et cutanées) Se piquer, se couper Bruit 	4c 8b	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des machines en toute sécurité Port d'EPI (protection des yeux, de l'ouïe et des mains) LC Suva 67078, « Outillage manuel » LC Suva 67092, « Machines électriques portatives » LC Suva 67009, « Bruit au poste de travail » 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Instruction sur place Présenter et exercer	1 ^{re} AA	2 ^e AA
Fabrication (limer, scier, percer), formage de tuyaux en plastique/métal avec des outils adéquats	<ul style="list-style-type: none"> Se piquer, se couper, être écrasé, être heurté Lésions oculaires Bruit 	8b 4c	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des machines en toute sécurité selon le mode d'emploi Utiliser des EPI adéquats LC Suva 67078, « Outillage manuel » LC Suva 67092, « Machines électriques portatives » LC Suva 67057, « Scies à ruban » BR Suva 84015, « Pardon ? Questions-réponses sur le bruit » 	1 ^{re} /2 ^e AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Présenter et exercer	1 ^{re} AA	2 ^e AA
Brasage tendre	<ul style="list-style-type: none"> contact oral, dermique et par inhalation 	4g 4h 5a 6b	<ul style="list-style-type: none"> 44053.f Soudage et coupage. Protection contre les fumées, poussières, gaz et vapeurs» 84011.f «Soudage à l'intérieur de réservoirs et dans des espaces exigus» 67183.f «Protection des mains dans la métallurgie» 67091.f «Équipements de protection individuelle» 	1 ^{re} /2 ^e AA		1 ^{re} AA	Instruction sur place Présenter et exercer	1 ^{re} AA	2 ^e AA
Installer des conduites, monter des appareils et des systèmes en applique, procéder à des travaux de service après-vente	<ul style="list-style-type: none"> Sollicitation excessive par des postures inadéquates Sollicitation excessive par des activités répétitives 	3c	<ul style="list-style-type: none"> Techniques de travail correctes, postures Prévoir un travail varié, respecter les temps de pause LC Suva 66128, « Observations ergonomiques : contraintes physiques » BR Suva 44061, « L'ergonomie – Un facteur de succès pour toutes les entreprises » 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Instruction sur place Présenter et exercer	1 ^{re} AA	2 ^e AA
Travaux d'étanchéité <ul style="list-style-type: none"> Soudage au solvant Mousse PU 	<ul style="list-style-type: none"> Irritation de la peau, des muqueuses et des voies respiratoires Inhalation de vapeurs Allergies, eczémas Lésions oculaires (projections) 	6a	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les indications figurant sur les récipients et les fiches de données de sécurité Utilisation correcte des EPI (protection de la peau, des yeux et des voies respiratoires) FI Suva 11030, « Substances dangereuses : ce qu'il faut savoir » FI Suva 44074 « Protection de la peau au travail » FI Suva 44040 « Locaux exigus : prévention du risque d'explosion, d'intoxication et d'asphyxie » 33097.f «Laine de verre et laine de roche» 	1 ^{re} /2 ^e AA	1 ^{re} /2 ^e AA	1 ^{re} AA	Instruction sur place Présenter et exercer	1 ^{re} AA	2 ^e AA

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) ³	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise					
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation ²	
				Formation en entreprise	Appui durant les CIE	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment
Contact avec des matériaux contenant de l'amiante	<ul style="list-style-type: none"> Maladies des voies respiratoires (amiante) 	6b	<ul style="list-style-type: none"> Identification et manipulation de produits contenant de l'amiante dans l'enveloppe des édifices et dans la technique du bâtiment Port de l'EPI contre l'amiante <ul style="list-style-type: none"> BR Suva 66113, « Demi-masques de protection respiratoire contre les poussières » BR Suva 84024, « Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante » FI Suva 84047, « Matériaux amiantés employés dans l'enveloppe des édifices : ce qu'il vous faut savoir ! » FI Suva 84053, « Règles vitales amiante : Techniciens du bâtiment » 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Instruction sur place (seulement après la formation EP), seulement identifier	1 ^{re} AA	2 ^e AA
Ancrage de charges, levage de charges importantes au moyen d'un cric à crémaillère	<ul style="list-style-type: none"> Coincement de personnes ou de parties du corps Etre heurté par des objets tombés 	8a	<ul style="list-style-type: none"> Ancrage sûr de charges <ul style="list-style-type: none"> Suva LE 88801, « Elingage de charges – Dossier de formation » 	1 ^{re} /2 ^e AA	–	1 ^{re} AA	Instruction sur place Présenter et exercer	1 ^{re} AA	2 ^e AA
Travaux sur échelles, plateformes de travail, échafaudages fixes et roulants	<ul style="list-style-type: none"> Risque de chute 	10a	<ul style="list-style-type: none"> Echelles portables, échafaudages roulants Protection collective <ul style="list-style-type: none"> FI Suva 44026 « Echelles portables. Conseils pour votre sécurité. » D Suva 84070 « Qui peut répondre 12 fois « Oui » ? Sécurité sur les échelles simples et doubles. » D Suva 84018 « Huit questions essentielles autour des échafaudages roulants. » Suva CL 67038 « Echafaudages de façade » SP Suva 88815, « Neuf règles vitales pour les travaux en toitures et façades » 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Instruction sur place	1 ^{re} AA	2 ^e AA
Utilisation de plateformes élévatrices	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'accident en raison de la perte de contrôle ou du basculement du véhicule Risque de chute Coincement de personnes entre la plateforme élévatrice et des installations fixes 	8a 10a	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de plateformes élévatrices en toute sécurité Formation (par exemple selon IPAF ou équivalente) <ul style="list-style-type: none"> LC Suva 67064/1 « Plateformes élévatrices PEMP 1^{re} partie : planification sûre » LC Suva 67064/2.f « Plateformes élévatrices PEMP 2^e partie : contrôles sur site » 	ARF 1 ^{re} AA	–	1 ^{re} AA	Instruction sur place Travail uniquement après réussite du cours PEMP (avec certificat) dispensé par un formateur reconnu par la Suva	1 ^{re} AA	2 ^e AA

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) ³	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise					
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation ²	
				Formation en entreprise	Appui durant les CIE	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment
Travaux sur les toits	• Risque de chute	10a	<ul style="list-style-type: none"> • Protection collective • Utilisation correcte de l'EPI antichute • Formation selon www.absturzrisiko.ch/index.php/fr/ ➤ FI Suva 44066 « Travaux sur les toits. Pour ne pas tomber de haut. » ➤ SP Suva 88815, « Neuf règles vitales pour les travaux en toitures et façades » ➤ SP Suva 88816 « Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement » 	ARF 1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Instruction sur place Travail avec EPI antichute uniquement après le cours EPI antichute (avec certificat)	1 ^{re} AA	2 ^e AA

Légende :

CIE : cours interentreprises
EP : école professionnelle
AA : année d'apprentissage
ARF : après achèvement réussi de la formation

BR : brochure
LC : liste de contrôle
D : dépliant
FT : fiche technique

SP : support pédagogique
FI : fiche d'instructions

Annexe 3 : Coopération entre les lieux de formation – déroulement chronologique de la formation sur les trois lieux de formation

Aide en sanitaire AFP	1 ^{er} sem.			2 ^e sem.			3 ^e sem.			4 ^e sem.		
	EP	CI	Entreprise	EP	CI	Entreprise	EP	CI	Entreprise	EP	CI	Entreprise
1. Planification des travaux												
1.1 Réceptionner et vérifier les mandats	B		E			Au				A		
1.2 Aménager et sécuriser le poste de travail	B		E			Au				A		
1.3 Rédiger des rapports	B/A		E									Au
1.4 Triier et éliminer les déchets	B		E	A			A		Au	A		
1.5 Entretien des outils et des machines	B/A		E			Au						
2. Installation de conduites d'alimentation en eau potable												
2.1 Établir un plan d'atelier pour des installations d'eau potable simples	B		E	A		Au	A			I		
2.2 Démonter des conduites d'eau potable après concertation									Au			
2.3 Préfabriquer des conduites d'eau potable selon le plan d'atelier			E	B			A		Au	I		
2.4 Monter des conduites d'eau potable après concertation	B		E	A			A		Au	I		
2.5 Isoler des conduites d'eau potable, des pièces spéciales et des robinetteries après concertation			E				B			A		Au
3. Installation de conduites d'évacuation												
3.1 Établir un plan d'atelier pour des installations d'évacuation simples						E	B/A			I		Au
3.2 Démonter des conduites d'évacuation après concertation									Au			
3.3 Préfabriquer des conduites d'évacuation selon le au plan d'atelier			E	B			A		Au	I		
3.4 Monter des conduites d'évacuation après concertation	B		E	A			A		Au	I		
3.5 Isoler des conduites d'évacuation après concertation			E				B			A		Au
4. Installation de systèmes en applique												
4.1 Préfabriquer des systèmes en applique simples						E	B			A		Au
4.2 Monter des systèmes en applique simples après concertation						E	B			A		Au
5. Montage d'installations et d'appareils sanitaires												
5.1 Démonter des appareils, des robinets de soutirage et des accessoires	B/A		E						Au			
5.2 Monter des appareils, des robinets de soutirage et des accessoires simples après concertation						E	B/A			I		Au

École professionnelle :

B = bases
A = approfondissement
I = interconnexion

Cours interentreprises :

CI 1 : 8 jours (1^{er} semestre)
CI 2 : 1 jour (EPlaC ; 1^{er} semestre)
CI 3 : 8 jours (2^e semestre)
CI 4 : 4 jours (3^e semestre)

Entreprise :

E = Le formateur enseigne la CO progressivement aux personnes en formation (montrer, exercer).

Au = À la fin du semestre, les personnes en formation sont en mesure d'exécuter la CO de manière autonome.